

APPARTEMENT,
RUE MONTALIVET

Ref 08_155

PARIS
8e ARRONDISSEMENT

APPARTEMENT, RUE MONTALIVET



SITUATION EXCEPTIONNELLE

L'appartement est situé Rue Montalivet, à quelques pas de la rue du Faubourg Saint Honoré et du Palais de l'Elysées.



APPARTEMENT, RUE MONTALIVET



**Appartement de 201 m² avec 3 ou 4 chambres au 2^e étage
d'un très bel immeuble ancien ravalé**

- Triple réception
- 3 ou 4 chambres
- 2 salles de bains
- Parking dans la cour
- Possibilité chambre de service en sus

PRIX: 2 000 000 EUR

Charges: 1 884 EUR/trimestre

APPARTEMENT, RUE MONTALIVET



APPARTEMENT, RUE MONTALIVET



APPARTEMENT, RUE MONTALIVET





Dossier : STINGER 184 30.11.05 C

Date d'établissement du rapport : 16/06/2006

ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE (LOI CARREZ)

Conformément à la loi n° 86-1107 du 18 décembre 1986 et au décret n° 97-532 du 23 mai 1997

Je soussigné, Georges DUBESSET, Géomètre-Expert D.P.L.G., certifie avoir mesuré le 30/11/2005 le bien suivant :

Dépendant de l'immeuble sis à : **PARIS (75008)**
rue Montfivert

Correspondant au :

Lot n° 9

Nature du bien : **Appartement**

Bâtiment : A Escalier : A et B Etage : 2^{ème}

Notes :

Superficie calculée d'après occupation apparente sans consultation du règlement de copropriété et des plans annexés.
Désignation des biens d'après extrait du titre de propriété fourni par le propriétaire.

Description	Superficie privative
Entrée	14,60 m ²
Déplacement 1	8,50 m ²
W.c./C. de T.	1,60 m ²
Bureau 1	18,60 m ²
Bureau 2	28,70 m ²
Bureau 3	25,20 m ²
Bureau 4	24,20 m ²
Déplacement 2	1,90 m ²
Chambre 1	15,60 m ²
Salle de bain/w.c. 1	5,30 m ²
Cuisine	6,50 m ²
Déplacement 3	6,60 m ²
Salon	20,40 m ²
Déplacement 4	2,10 m ²
Chambre 2	18,90 m ²
Salle d'eau/w.c. 2	3,90 m ²
Total	201,60 m ²

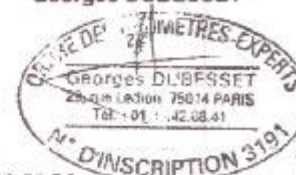
Décret n°97-532 :

Art. 4-1 : La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1985 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, paliers, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,90 mètre.

Art. 4-2 : Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Fait à PARIS, le 16/06/2006

Le Géomètre-Expert
Georges DUBESSET



ATTESTATION DE SUPERFICIE

27-29, rue Lédion 75014 PARIS - Tél. : 01.46.42.68.41 - Fax. : 01.46.42.81.54

E-mail : GEORGES.DUBESSET@wanadoo.fr

MATTHIEU MERCHADOU

Cell : + 33 6 17 80 45 44
mmerchadou@meridian-i.com

MARTINE MELKI

Cell : + 33 6 14 44 64 79
mmelki@meridian-i.com

MERIDIAN INVEST

16 Avenue Hoche
F-75008 Paris
Tel : +331-49-53-08-03
Fax: +331-49-53-08-17

RCS Paris B 447 629 890.
Carte de transaction T 10264